

Chambéonnaises,
Chambéonnais,

Voici le dernier numéro des Echos de Chambéon du mandat 2014-2020, la dernière séance de conseil municipal s'étant tenue jeudi 20 février. Depuis le début de l'année, deux réunions de conseil municipal se sont tenues.

Vous en trouverez les compte-rendus dans ces pages.

Comme l'an passé, retrouvez également une présentation succincte des comptes administratifs de l'année écoulée (fonctionnement et investissement).

Retrouvez également dans ce numéro des Echos de Chambéon les rubriques habituelles.

Bonne lecture à toutes et tous.

La commission
communication

Sommaire

- Conseil municipal des 23 janvier et 20 février 2020
- Comptes administratifs 2019
- Elections municipales
- Dates à retenir
- Mieux vivre à Chambéon
- Mairie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

VENTE MAISON RUE DU MOULIN

La première offre d'achat pour la maison 14 rue du Moulin n'ayant pas abouti, le conseil municipal délibère pour accepter une nouvelle offre à hauteur de 113 000 euros. (D1-2020-01-23).

LAMPADAIRE VANDALISE

Madame le Maire informe qu'un lampadaire rue du Pigeonnier a été vandalisé. Elle l'a signalé à la Gendarmerie pour demander une meilleure surveillance sur la commune. Comme il s'agit de l'éclairage public, c'est le SIEL qui le remplacera et la participation de la commune sera de 329 euros. (D2-2020-01-23).

TRANSMETTEUR GSM POUR ALARME ECOLE

Suite à l'installation de la fibre, pour que l'alarme intrusion soit transmise sur les téléphones, il faut installer un transmetteur GSM. Le conseil municipal étudie les deux devis proposés et valide le moins disant, soit 355,20 euros TTC. (entreprise Peillard de Montbrison). (D3-2020-01-23).

PREPARATION DES BUDGETS 2020

Le conseil municipal prépare les budgets pour l'année 2020 (communal, eau, assainissement) en se basant sur les comptes administratifs 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire a constaté que l'état de la voirie RD107, entrée Sud de la commune, est fortement dégradé. Les travaux d'entretien réalisés en 2019 ne sont d'aucune efficacité. Un mail a été adressé au Conseil départemental pour demander de restructurer ce tronçon d'environ 400 m linéaires.

DOSSIERS EN COURS

Madame le Maire informe que les travaux impasse de la mairie pour le séparatif des eaux pluviales sont en cours de réalisation et se déroulent normalement.

Des fuites d'eau ont été constatées au plafond de la salle des fêtes. L'employé communal a trouvé des tuiles cassées. De jeunes individus ont été aperçus sur les toits. La Gendarmerie a été mise au courant.

Madame le Maire donne lecture de deux courriers de remerciements.

Madame la trésorière a indiqué aux maires les modalités de remboursement de la taxe d'habitation aux communes suite à sa suppression. Chaque commune recevra finalement la même somme qu'avant.

Madame le Maire informe que concernant le PLU, vu les délais de réponse des avis, il n'est pas envisageable de le finaliser avant les échéances électorales.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

VOTE DES COMPTES DE GESTION

Après présentation des comptes de gestion 2019 de la commune, de l'eau et de l'assainissement préparés par le comptable, le conseil municipal les approuve.

(D1-2020-02-20)

VOTE DES TAUX COMPTES ADMINISTRATFS

Après présentation des comptes administratifs de la commune (D2-2020-02-20), de l'eau (D3-2020-02-20) et de l'assainissement (D4-2020-02-20) 2019, le conseil municipal les approuve.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la création de Forez-Est, les taux intercommunaux seront lissés sur 12 ans à partir de 2017. Ceci entraîne une baisse du taux intercommunal pour les administrés des communes de l'ex-communauté de communes de Feurs en Forez. Cette régularisation devrait entraîner une augmentation d'environ 2% des taux communaux pour compenser la baisse des fonds de concours. Cette année, les bases nationales augmentent de 0,9%. Aussi, il est proposé une augmentation des taux communaux pour 2020 de 1% pour la TFB et TFNB, la nouvelle loi de finances 2020 figeant le taux de la taxe d'habitation. Les taux seront donc : 5,67 % pour la taxe d'habitation, 7,78 % pour la taxe foncière bâti et 27,91% pour la taxe foncière non bâti. (D5-2020-02-20)

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, EAU ET

ASSAINISSEMENT 2020

Le conseil municipal vote favorablement et à l'unanimité le budget primitif communal 2020. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 367 847 euros et pour l'investissement à 355 764 euros. Il vote aussi favorablement et à l'unanimité les budgets primitifs de l'eau et l'assainissement 2020.

AMENAGEMENT PROLONGEMENT DU CHEMIN DU CANAL

Madame le Maire présente au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux pour le prolongement du chemin du Canal pour desservir les parcelles ZN 69, ZN 70 et ZN 109.

Le conseil municipal valide les devis de l'entreprise Barou de 18 374,40 euros HT, soit 22 049,28 euros TTC pour l'aménagement du chemin et de 6 162,50 euros, soit 7 395 euros TTC pour la création du fossé, de l'entrée et de la traversée de voirie.

(D6-2020-02-20)

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE CHEMIN DU CANAL

Madame le Maire présente au conseil municipal la nécessité de faire effectuer des travaux d'extension du réseau d'eau potable chemin du Canal pour alimenter les parcelles ZN 69, ZN 70 et ZN 109. Après discussion, le conseil municipal décide d'accepter le devis de la SAUR, dont le montant s'élève à 5 964,27 euros HT, soit 7 157,12 euros TTC. (D7-2020-02-20)

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Pour seconder notre employé municipal et préparer son remplacement lors de son départ à la retraite, Madame le Maire indique qu'une personne a été recrutée et commencera début mars.

DOSSIERS EN COURS

Les travaux impasse de la mairie se sont bien déroulés. La mise en place des enrobés se fera d'ici quelques semaines.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Lors de la séance de conseil municipal du 20 février 2020, les comptes administratifs de l'année 2019 pour la commune de Chambéon ont été étudiés. Les grandes lignes sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dotations Etat, participations	44 752,00
Produits de service	43 302,00
Remboursement sur frais personnel	658,00
Revenus locations(logements et salles)	31 454,00
Taxes foncières et habitation	109 670,00
Attribution de compensation	98 054,00
Taxe add droit de mutation	20 676,00
Produits exceptionnels	13 562,00
TOTAL RECETTES REELLES	362 128,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Eau, assainissement, gaz, combustibles et carburants	42 620,00
Fournitures diverses (scolaires, administratives, entretien)	10 438,00
Alimentation (restauration scolaire)	20 765,00
Entretien terrain, bâtiments, voirie, fleurs, maintenance	27 796,00
Assurance	5 824,00
Autres charges (télécommunication, bulletin, cérémonie)	10 047,00
Impôts et taxes foncières	4 520,00
Total charges à caractère général	122 010,00
Charges financières (intérêts emprunts)	19 744,00
Charges de personnel	135 993,00
Indemnités, contributions, subventions	24 856,00
Service incendie	11 046,00
Total dépenses réelles	313 649,00
Opérations d'ordre	10 462,00
Valeur comptable immob. cédées	12 946,00
TOTAL DEPENSES	337 057,00
Excédent de clôture fonctionnement	25 071,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

FCTVA	29 702,00
Taxe d'aménagement	49 611,00
Subv Etat (ENIR)	6 048,00
Subv Département	9 330,00
Subv CCFE (fonds concours)	7 667,00
Subv Révolution	17 394,00
Frais document urbanisme (aide)	3 168,00
Siel	7 294,00
Immobilisations en cours	77 946,00
TOTAL RECETTES REELLES	208 160,00
Report excédent de fonctionnement	61 577,00
TOTAL RECETTES	269 737,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement TA	8 438,00
Emprunts (remboursement capital)	54 587,00
Frais document PLU	7 620,00
Concessions, droits similaires	3 600,00
Subvention matériel	2 000,00
Immeuble de rapport	79 814,00
Matériel roulant	41 076,00
Matériel de bureau et informatique (ENIR)	16 951,00
Installations générales, agencement divers	1 743,00
TOTAL DEPENSES	215 829,00
Excédent de clôture investissement	53 908,00

ELECTIONS MUNICIPALES

2020 est synonyme d'élections municipales. Le premier tour se déroulera dimanche 15 mars, et le second tour dimanche 22 mars. Le bureau de vote, situé à la mairie, sera ouvert, ces deux jours de 8 à 18 heures. S'en suivra le dépouillement.

La distribution des cartes électorales est réalisée par les membres du conseil municipal, dans les boîtes aux lettres des personnes concernées. Cette année, seuls les nouveaux inscrits reçoivent une carte électorale. Pour tous les autres, celle de l'an dernier est valable jusqu'à nouvel ordre. Si vous ne l'avez pas reçue, n'hésitez pas à vous présenter en mairie aux horaires d'ouverture (lire page suivante).

LES DATES A RETENIR

MARS

Samedi 7 : Concours de coinche de l'ABC à 14h

Dimanche 8 : Bourse d'échange de l'Aéromodel club, salle de l'Eden à Feurs

Dimanche 15 : Fête du saule et de la terre à l'Ecopole, de 10 à 18h

Jeudi 19 : Cérémonie de commémoration du cessez le feu à Magneux à 18h

Mercredi 25 : Repas trimestriel du Club du 3^e âge et de l'amitié, salle Arc En Ciel

AVRIL

Mardi 7 : Interclub du 3^e âge à partir de 12h, salle des fêtes

Dimanche 12 : Vide-grenier du Sou des écoles

Lundi 13 : Chasse aux oeufs à l'aérodrome de Chambéon à 10h30

Dimanche 19 : Fem'point et trophée féminin, ABC, à 8h

Mercredi 22 : Concours de boules + de 58 ans (32 quadrettes) ch.Villard-Vernay à 9h30

Vendredi 24 : Assemblée générale de l'inter-société à 19h

MAI

Vendredi 8 : Cérémonie du Souvenir du 8 Mai à Chambéon à 10h45

Vendredi 15 : Vente de fleurs et plants par le Sou des Ecoles, 18h, parking de la salle des fêtes

Samedi 16 : Fêtez la nature à vélo, Ecopôle, de 10h à 17h30

Dimanche 17 : Marche du LAC et des Enfants du Forez, départ parking de la salle des fêtes dès 7h45

Samedi 23 et dimanche 24 : Week-end « Grandes Plumes » (rencontre de planeurs remorqués) à l'aérodrome

Vendredi 29 : Fête des mères à 19h, salle Arc En Ciel

JUIN

Du lundi 1er au lundi 8 juin : Voyage du Club du 3e âge et de l'amitié à Forges-les-Eaux

Samedi 13 juin : Concours de pétanque de l'ABC à 14h

Samedi 20 juin : Voyage Club du 3e âge et de l'amitié et ABC

Mercredi 24 juin : Repas trimestriel du club du 3e âge et de l'amitié, salle Arc En Ciel

Vendredi 26 juin : Pique-nique de la FNACA à Chambéon à 11h45

Vendredi 26 juin : Fête des enfants, Sou des écoles, à l'école Premier Envol

MIEUX VIVRE A CHAMBEON

OBJETS TROUVES

Régulièrement, des objets perdus par leur propriétaire et retrouvés sur le domaine public sont rapportés en mairie. Ils font l'objet d'une publication sur la page Facebook de Chambéon. Alors, n'hésitez pas à consulter cette page ou/et à vous rendre en mairie si vous avez perdu un bien.

INCIVILITES

Ces dernières semaines, diverses incivilités ont été constatées sur notre commune (déchets jetés sur la voie publique, lampadaire cassé, tuiles de bâtiments communaux cassés...), engendrant le plus souvent des frais pour les réparations. Pour une vie agréable pour tous à Chambéon, il convient de respecter les lieux publics et les biens de la commune.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Jusqu'au 3 avril, les jeunes âgés de 15 à 16 ans ont la possibilité de s'inscrire au Service national universel . Le SNU se déroule en trois étapes : phase de cohésion (deux semaines en juin) ; mission d'intérêt général (deux semaines dans les mois qui suivent) ; engagement (facultatif, trois mois minimum, avant 25 ans). Pour 2020, le séjour de cohésion se déroulera du 22 juin au 3 juillet. Plus d'informations sur www.loire.gouv.fr ou www.snu.gouv.fr.

SERVICE DE GESTION DES DECHETS

La Communauté de communes Forez-Est a la compétence pour la gestion des déchets. Chaque foyer doit être équipé d'une poubelle conforme délivrée par Forez-Est. Pour cela, il est impératif que chaque usager, en cas d'emménagement, déménagement (sur la même commune ou autre commune de la CCFE, en dehors du territoire) contacte le service déchets (04.77.28.29.38). De plus, la CCFE propose un service de livraison ou de maintenance des poubelles à domicile avec des délais assez courts, inférieurs à une semaine. Une remise (ou un échange) de poubelle est également possible au pôle ingénierie technique à Epercieux-Saint-Paul (zone de bois vert).

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le service autorisation du droit des sols a élaboré des fiches techniques et pratiques afin d'aider les pétitionnaires à constituer leurs dossiers d'autorisation (permis, déclaration préalable...). Elles sont mises à dispositions du public sur www.forez-est.fr (vie quotidienne/urbanisme/instruction d'urbanisme).

LA MAIRIE

La mairie est ouverte les mardis de 13h30 à 17 heures, les mercredis de 12 à 14 heures et les jeudis de 8 heures à 12h30.

Tél. : 04.77.27.81.82

e-mail : mairie@chambeon.fr

Important : pensez à retirer de vos contacts ces deux anciennes adresses mail relatives à la mairie : mairie.chambeon@wanadoo.fr et secretaire.chambeon@wanadoo.fr

Site internet : www.chambeon.fr

Page Facebook :

www.facebook.com/Communedechambeon/